Stratégie globale communautaire pour le secteur forestier

1994/2195(INL) - 17/12/1996

Après de longues et difficiles consultations pour concilier les différents points de vue, (notamment entre les pays du nord et les pays du sud de l'UE), la commission a adopté à l'unanimité la proposition de résolution révisée de M. THOMAS (PSE, UK) sur la stratégie forestière. Le rapporteur souligne que les forêts constituent l'une des ressources renouvelables les plus importantes dont l'Europe dispose à condition d'être bien gérées. Pour cette raison, la stratégie forestière de l'UE doit concilier l'utilisation commerciale et la reconnaissance de la diversité et de la multifonctionnalité des forêts afin de garantir une pérennité écologique, économique et sociale, et ce, dans le respect du principe de subsidiarité. La commission invite la Commission européenne à proposer des instruments et des moyens adéquats au niveau communautaire, national et régional, pour développer des actions portant sur la protection, l'utilisation, la valorisation et l'extension des ressources forestières. La Commission européenne est invitée à veiller à l'application des directives communautaires ayant trait à la protection des forêts. Quant à la lutte contre les incendies, il faut adapter la dotation budgétaire aux besoins réels. Il s'agit également de proposer une assistance technique appropriée aux propriétaires des forêts pour assurer une gestion économiquement viable et durable et d'encourager la filière bois au niveau européen. Enfin, la Commission européenne est appelée entre autres à : -réaliser un système d'information et de communication forestière (EFICS) qui établisse un inventaire forestier européen par Etat et par région; -promouvoir la recherche sur les écosystèmes forestiers; -adapter l'utilisation des forêts et des produits du bois aux besoins du marché tout en mettant en valeur la forêt dans les domaines du tourisme, de la santé et du cycle de l'approvisionnement en eau; -présenter un plan d'action efficace pour lutter contre le dumping écologique et social, lors des importations de bois dans l'UE.